

Conseil municipal du 18 novembre 2024

Procès-Verbal et relevé des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le dix huit novembre à 18 H 00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace René Descartes, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 novembre 2024

Etaient présents Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, CHAUMONT Christian, PAGES Axel, Mmes THIAUDIERE Patricia, PINEAU Martine, PICARD Anne, Mrs TREMEL Jean-Pierre, LARDEAU Jean-Pierre, MORINEAU Christophe, LECLAIRE Laurent, FRUCHON Damien, MILLET Emmanuel, Mmes SPIEGEL Coralie, TESTARD Nathalie, BERGER Stéphanie

Etaient absents excusés : Mmes PIERRE-ANTIER Nathalie, AUGER Nadia

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : Mr LEDOUX Pierre

Le Maire ouvre la séance à 18h.

Validation du compte rendu du conseil Municipal du 21 octobre 2024 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux délibérations qui n'étaient pas prévues dans la convocation :

- Demande de subvention : l'Association Départementale Sécheresse 86 (ADS 86).
 - Validation de la base des adresses locales,
- Le conseil donne son accord à l'unanimité.

FINANCEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Délibération n°68/2024

Le Maire fait part au Conseil municipal que les programmes de rénovation de la mairie et de l'Espace Simone de Beauvoir sont en cours de finition.

Pour faire face à d'éventuels décalages entre les paiements des entreprises et les débloqués de subventions, il est prudent de disposer d'une ligne de trésorerie mise à la disposition de la commune par une banque. Cette ligne de trésorerie ne sera utilisée qu'en cas de besoin.

Pour cela nous avons demandé des propositions à deux banques afin de disposer d'une ligne de trésorerie de 300 000 € :

<i>Banque</i>	<i>Taux de référence</i>	<i>Marge</i>	<i>Taux actuel</i>	<i>Frais de dossier</i>	<i>Frais de non utilisation</i>
<i>Crédit Agricole</i>	<i>Euribor 3 mois</i>	<i>1.31 %</i>	<i>(3.04) 4.35 %</i>	<i>450 €</i>	<i>0 %</i>
<i>Crédit Mutuel</i>	<i>Euribor 3 mois</i>	<i>0.55 %</i>	<i>(3.04) 3.59 %</i>	<i>300 €</i>	<i>0.10 %</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, moins une abstention (Jean-Pierre Trémel) :

- de souscrire cette ligne de trésorerie de 300 000 €, pour une durée de 12 mois, auprès du Crédit Mutuel,
- de donner pouvoir à Monsieur de Maire pour accomplir les démarches nécessaires et signer les contrats avec la banque.

DECISION MODIFICATIVE N°3 REGULARISATION TVA CABINET MEDICAL

Délibération n°69/2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour passer des écritures comptables pour l'opération cabinet médical suite à l'assujettissement à la TVA de cet immeuble.

Il convient de prélever la somme de 172 964 € de l'opération 2203 Boulangerie pour la virer à l'opération 2201 cabinet médical.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prélever la somme de 172 964 € de l'opération 2203 Boulangerie pour la virer à l'opération 2201 cabinet médical.

CLASSEMENT NOUVELLES VOIES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Délibération n°70/2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la DGF (subvention de l'Etat) est en partie calculée sur la longueur des routes communales. Il est donc nécessaire de reclasser les nouvelles routes créées dans la commune et notamment celles des lotissements.

Le classement de la voirie communale évolue comme suit :

- Rue Jacqueline Auriol 130 m
- Résidence le Grand Pas 105 m

La longueur des routes à ajouter est de 235 mètres, ce qui porte la longueur totale des routes communales à 26 768 m.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le nouveau classement de la voirie communale, et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et formalités en vue de ce classement.

PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE POUR LICENCES DES JEUNES

Délibération n°71/2024

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'afin que les associations puissent anticiper le niveau des cotisations ou des adhésions à leurs activités, il est nécessaire qu'elles connaissent le montant de l'aide apportée par la commune au moment des inscriptions, même si le montant définitif de cette participation sera voté avec le budget de l'année suivante.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire l'aide qui a été attribuée en 2024 pour la saison 2024-2025, soit la somme de 40 € par jeune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'apporter une aide financière de 40 € par enfant de la commune, de moins de 18 ans (né après 31 août 2006), inscrit à une activité proposée par une association communale, pour la saison 2024-2025, Le nombre pris en compte sera celui au moment du vote du budget 2025, soit au 31 janvier 2025.
- D'en informer les associations afin qu'elles en fassent bénéficier les familles concernées de la commune,
- Que cette somme soit inscrite dans le budget 2025, qui sera voté au début de l'année 2025.
- Qu'à l'avenir cette décision soit prise avant le début de la saison d'inscription aux activités des associations, soit au plus tard au mois de juillet précédent.

CHANGEMENT LIEU SALLE DES MARIAGES ET REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°72/2024

Le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de rénovation énergétique de la mairie vont être terminés avant la prochaine réunion du Conseil du mois de décembre 2024.

Pendant ces travaux, il a été nécessaire de transférer les réunions du Conseil municipal et les mariages à l'Espace Descartes, dans les Salles Chabonne et Prinçay.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retransférer ces célébrations et réunions à la nouvelle salle des mariages de la mairie.

VALIDATION DE LA BASE DES ADRESSES LOCALES

Délibération n°73/2024

Le Maire fait part au conseil municipal que par l'article 169 de la loi dites « 3DS » du 21 février 2022, l'adressage devient obligatoire pour toutes les communes.

L'adressage consiste à attribuer des adresses permettant la localisation toutes les habitations et tous les locaux par un nom de rue et un numéro.

Toutes les communes doivent valider leur base adresse locale (BAL) pour la mettre à jour dans la base adresse nationale (BAN).

Nous avons donc fait appel à La Poste pour la création, la vérification d'adresses ainsi que la saisie de toutes les informations dans la Base Adresse Nationale (BAN)

Cette base d'adresses sert à la Poste, mais surtout aux services de secours (SAMU, pompiers, gendarmerie, ...), ainsi qu'au GPS.

L'adjoint chargé de la voirie explique les adresses qui ont été ajoutées et les modifications qui ont été nécessaires pour une cohérence de la continuité des numéros.

Il rappelle qu'il est obligatoire, et de la responsabilité de chaque habitant, que chaque logement comporte un numéro qui soit bien identifié et lisible (c'est une obligation réglementaire).

La base d'adresses de la commune a été publiée sur la base nationale le 5 novembre 2024

Les habitants qui ont un nouveau numéro seront avisés par courrier, et ces changements qui figurent en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider ces modifications dans la base adresse locale, (voir tableau annexe à la délibération).
- de demander à ce que tous les habitants de la commune soient vigilants pour s'assurer que le numéro d'identification de leur logement soit mis en place et lisible, comme l'oblige la réglementation.

DEMANDE DE SUBVENTION : L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE SECHERESSE 86 (ADS 86),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

Questions diverses :

- ✓ **Utilisation des salles de l'Espace Simone de Beauvoir,**

Leur mise à disposition est prévue à compter de janvier 2025,
L'utilisation prioritaire sera pour les activités des associations,
L'objectif est de favoriser son utilisation optimale,
Les utilisations "festives" tardives seront à éviter,

- Procédure de mise en service :
 - **Réunion à la mi-janvier** des responsables des quatre associations qui font une utilisation hebdomadaire des salles pour leurs activités récurrentes : Atelier, Gym, MJC, Temps Retrouvé
- Faire l'inventaire des activités qui peuvent migrer de Descartes à Beauvoir
- Dès le premier semestre 2025
- Qui le seront dans le programme 2025-2026 (réunion de juin)
- **Corollaires :**
 - Révision du règlement intérieur d'utilisation des salles communales (soumis à l'approbation du Conseil de janvier 2025) et refonte de la fiche de demande de réservation,
 - Mise en service du logiciel de réservation GRR (Gestion de Réservation de Ressources)
 - 1er janvier 2025 : plus de saisie dans l'ancien logiciel,
 - Permet la vision permanente par le public de l'état de réservation des salles des deux espaces.
 - Permet l'enregistrement d'informations "confidentielles" sans qu'elles soient visibles du public,
 - Accessible par tous par le lien : <https://resasallesavailleschat.mygrr.net/>
 - Procédure de réservation sans changement : Secrétariat de mairie,
 - Pour d'éventuelles urgences l'équipe du Bureau dispose des droits,
 - Toutes les réservations ponctuelles entre janvier 2025 et janvier 2027 ont été saisies. Une vérification croisée entre les deux logiciels va être effectuée avec le secrétariat.
 - Toutes les réservations des activités récurrentes des associations entre janvier et fin août 2025 ont été saisies. Un état va être envoyé aux associations pour qu'elles vérifient que toutes les données qui les concernent ont été prises en compte

✓ **Un point sur l'inauguration de la mairie et de l'Espace Simone de Beauvoir,**

Elle se déroulera le samedi 14 décembre : rendez-vous à 14h30 à la mairie

Validation du projet de carton d'invitation.

Présentation du projet de liste des invités qui sera diffusée par mail à tous les Conseillers pour vérification et ajouts éventuels.

✓ **Trophée de la commune :**

Les conseillers valident le principe d'honorer deux habitants méritants pour leur engagement dans la commune lors des prochains vœux du mois de janvier 2025. Un trophée honorifique leur sera remis à cette occasion.

✓ **Demandes de subventions en cours pour la rénovation de la mairie et de l'Espace Simone de Beauvoir :**

Au mois de juillet 2023, nous avons répondu à un appel à projet pour bénéficier des aides FEDER de l'Europe pour le financement des travaux de rénovation de la mairie et des salles des associations (150 000 €). Cette demande a été validée par les services de la Région.

Lors de l'instruction administrative de cette demande, le service compétent de la Région argumente que les aides dont nous avons déjà reçues pour ces travaux ne nous permettent pas de bénéficier des aides de l'Europe, ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord.

Si cette position de la Région est maintenue nous devons envisager de solliciter le Syndicat Energies Vienne pour obtenir une avance remboursable pour compléter le plan de financement de ces rénovations. Une décision sera à prendre au plus tard lors du vote du budget 2025.

✓ **Interventions des adjoints :**

1. **Patricia THIAUDIERE :**

Participation Citoyenne : la réunion annuelle aura lieu le jeudi 21 novembre à 18h30 à l'Espace Descartes.

Colis des aînés : les commandes sont passées auprès des producteurs et artisans, en majorité de notre commune, pour une distribution prévue durant le week-end du 8 décembre : 77 colis,

Repas **des aînés** est prévu le 8 décembre à l'Espace Descartes. Le traiteur sera la Petite Villette de Châtellerault : 56 participants.

2. **Axel PAGES** :

Convention Territoriale Globale et réunions des communes du Bassin de Vie :

- La convention actuelle est échue au 31/12/2024. Une nouvelle convention CTG est en préparation par la CAGC pour début 2025,
- le 28/11/2024 à 9h : Réunion de bilan de la convention 2020-2024 avec les opérateurs du bassin à Bonneuil
- le 05/12/2024 à 18h30 : Réunion de travail pour étudier les modalités de la nouvelle coordination de bassin

Ecole :

- Conseil d'école du 05/11/2024 : 133 élèves/6classes prévision stable des effectifs pour la rentrée 2025, (compte-rendu complet disponible sur demande)
- Partenariat avec le Togo : réunion de concertation à l'école le 02/12/2024,

Conseil Municipal des Jeunes :

- Fête d'halloween dans l'espace Descartes le 31/10/2024 organisée par le Conseil municipal des jeunes : environ 50 enfants et une belle manifestation.
- Prochaine réunion du Conseil municipal des jeunes à la mairie le 06/12/2024 à 18h

3. **Gérard GOVAERT** :

Travaux de rénovation de la boulangerie :

Le projet définitif a été communiqué en octobre par la Maîtrise d'œuvre. Celle-ci va lancer un appel d'offre en décembre pour le lot démolition-désamiantage en vue de raccourcir les délais du chantier.

Travaux de rénovation de la maison de l'école :

L'avant-projet sommaire a été fourni et le projet définitif doit être communiqué fin novembre 2024 pour une validation au Conseil municipal du 16 décembre.

Travaux de la Mairie :

La fin des travaux est prévue pour la fin novembre. La réinstallation du secrétariat dans les nouveaux locaux se fera le mercredi 11 décembre. Le service aux habitants sera fermé ce jour-là et il sera opérationnel dès le jeudi 12 décembre. Le déplacement de l'agence poste se fera vers la mi-janvier.

4. **Pierre LEDOUX** :

Une caméra de surveillance :

Elle est installée aux globes à verre et à papiers. Les photos prises sont transmises automatiquement sur les téléphones et micro-ordinateurs des adjoints. Les premiers résultats sont intéressants. Souhaitons que cela suffira à dissuader les récalcitrants du tri des déchets,

L'engazonnement des allées du cimetière :

Il va se dérouler cette semaine. Merci aux visiteurs d'éviter de trop piétiner les allées dans les prochaines semaines.

✓ **Questions diverses :**

- Le bail commercial pour la location des murs de la boulangerie a été signé,
- La vente du dernier lot du lotissement des Nauds a été signée,
- Jean-Pierre TREMEL évoque la nécessité de se joindre au mouvement de contestation des élus sur la diminution des dotations de l'Etat au profit des communes. Bernard BIET pense qu'il serait plus judicieux de demander à l'Etat de travailler sérieusement sur la simplification du fonctionnement des communes et ainsi que sur les relations avec les services administratifs de l'Etat : le gain en serait beaucoup plus conséquent pour tous et irait dans le sens d'une diminution des coûts de fonctionnement des services publics à tous les niveaux.

FIN DE SEANCE : 20H30

Le secrétaire de séance

Pierre LEDOUX

Le Maire,

Bernard BIET